



Département
des Landes

Arrêté publié sur le site de la Collectivité
le 8 Novembre 2023.

Envoyé en préfecture le 08/11/2023

Reçu en préfecture le 08/11/2023

Publié le

ID : 040-224000018-20231108-SJ_23_21-AR



Xavier Fortinon
Président du Conseil départemental

N°SJ 23-21

**Délégation de signature de Monsieur Xavier FORTINON,
Président du Conseil départemental des Landes
à Monsieur René ORTEGA, Directeur Général Adjoint en charge des
Solidarités.**

Le Président du Conseil Départemental,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 3221-3, L. 3221-11 ;

VU le Code de la Commande publique ;

VU le contrat de travail n°I202301408 en date du 06 octobre 2023 conclu entre Monsieur le Président du Conseil départemental des Landes et Monsieur René ORTEGA, le nommant sur un emploi fonctionnel en qualité de Directeur Général Adjoint contractuel en charge des Solidarités ;

VU la délibération n°1 du Conseil départemental des Landes en date du 1^{er} juillet 2021 portant élection de Monsieur Xavier FORTINON à la présidence du Conseil départemental des Landes ;

VU la délibération n°5 du Conseil départemental des Landes en date du 1^{er} juillet 2021 donnant délégations au Président du Conseil départemental des Landes ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Directeur Général des Services ;

ARRETE :

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à Monsieur René ORTEGA, Directeur Général Adjoint en charge des Solidarités,

à l'effet de signer tous les documents administratifs et comptables, arrêtés, actes et correspondances des directions et services placés sous son autorité,



à l'exclusion des actes énumérés ci-après :

- actes réglementaires,
- circulaires et instructions générales
- rapports au Conseil Départemental et à la Commission Permanente
- lettres aux Ministres, aux Préfets, aux Parlementaires, aux Conseillers Régionaux, aux Conseillers Départementaux,
- arrêtés individuels portant nomination des directeurs généraux adjoints, directeurs et chefs de services.

Article 2 : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Directeur Général Adjoint en charge des Solidarités, Madame la Payeuse départementale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à MONT-DE-MARSAN, le **08 NOV. 2023**

Le Président du Conseil départemental,

Xavier FORTINON